

envie d'agir pour ma ville

Devenez
conseiller de quartiers



Candidatures
jusqu'au 12 octobre 2020



Devenez conseiller de quartiers

EST

> Qu'est-ce qu'un Conseil de quartiers ?

C'est un lieu d'échange pour les habitants, les acteurs associatifs et les commerçants. Il permet de débattre des grands projets portés par la municipalité et des sujets de proximité : sécurité routière, stationnement, propreté, fêtes de quartiers, aménagements de jardinières et de squares...

> Comment ça fonctionne ?

La ville compte trois Conseils de quartiers. Chacun compte trois collèges, composés de six élus municipaux (dont un président), huit habitants du quartier et huit membres issus du monde associatif ou du tissu économique local.

Les conseillers se réunissent environ trois fois par an en Conseil de quartiers et deux fois par an en Conseil interquartiers. Chacun peut prendre la parole. L'ordre du jour est fixé en fonction de l'actualité du quartier.

> Quel investissement personnel ?

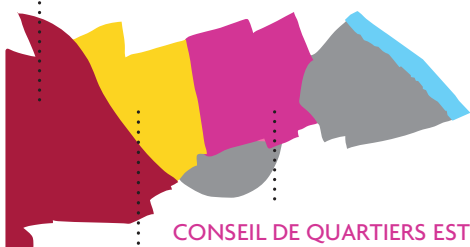
En fonction du temps dont vous disposez, vous pouvez tout participer uniquement aux réunions, soit être saisi d'un sujet qui vous tient à cœur : organisation de la fête des voisins, d'une fête de fin d'année, participation à un groupe de travail thématique...

> Comment proposer ma candidature ?

Vous pouvez adresser votre candidature jusqu'au 12 octobre 2020. Un tirage au sort aura lieu lors du Conseil municipal de novembre 2020.

UNE VILLE, TROIS SECTEURS

CONSEIL DE QUARTIERS OUEST



CONSEIL DE QUARTIERS EST

CONSEIL DE QUARTIERS CENTRE

À vous la parole



POURQUOI DEVENIR CONSEILLER DE QUARTIERS ?

« C'est important d'aller à la rencontre des habitants et d'échanger. Cela m'a aussi permis de m'intégrer dans mon quartier. »

Alain Mollet, Conseil de quartiers Est

je suis candidat !



Prénom : Nom :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Atteste habiter ou travailler dans le quartier concerné

et faire acte de candidature pour devenir membre du Conseil de quartiers EST CENTRE OUEST

Sélectionnez votre collègue : Habitants Acteurs socio-économiques et associatifs

Date : Signature :

Pièce à fournir

- ▶ Pour les habitants : justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF ou de téléphone)
- ▶ Pour les commerces/entreprises : un extrait du Kbis/Rcs de votre société ou de votre commerce
- ▶ Pour les associations : une copie du bureau où votre nom apparaît

Bulletin de candidature à retourner avant le 12 octobre 2020

à l'adresse suivante : Ville d'Orly - Direction de la Démocratie de Proximité, 7 avenue Adrien Raynal - 94310 Orly.

Il est aussi possible de proposer votre candidature sur le site www.mairie-ortly.fr

envie d'agir pour ma ville

Devenez
conseiller de quartiers



Candidatures
jusqu'au 12 octobre 2020



Devenez conseiller de quartiers

QUEST

> Qu'est-ce qu'un Conseil de quartiers ?

C'est un lieu d'échange pour les habitants, les acteurs associatifs et les commerçants. Il permet de débattre des grands projets portés par la municipalité et des sujets de proximité : sécurité routière, stationnement, propreté, fêtes de quartiers, aménagements de jardinières et de squares...

> Comment ça fonctionne ?

La ville compte trois Conseils de quartiers. Chacun compte trois collèges, composés de six élus municipaux (dont un président), huit habitants du quartier et huit membres issus du monde associatif ou du tissu économique local.

Les conseillers se réunissent environ trois fois par an en Conseil de quartiers et deux fois par an en Conseil interquartiers. Chacun peut prendre la parole. L'ordre du jour est fixé en fonction de l'actualité du quartier.

> Quel investissement personnel ?

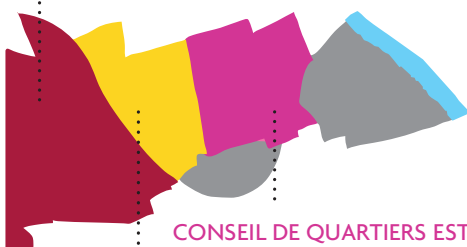
En fonction du temps dont vous disposez, vous pouvez soit participer uniquement aux réunions, soit être saisi d'un sujet qui vous tient à cœur : organisation de la fête des voisins, d'une fête de fin d'année, participation à un groupe de travail thématique...

> Comment proposer ma candidature ?

Vous pouvez adresser votre candidature jusqu'au 12 octobre 2020. Un tirage au sort aura lieu lors du Conseil municipal de novembre 2020.

UNE VILLE, TROIS SECTEURS

CONSEIL DE QUARTIERS OUEST



CONSEIL DE QUARTIERS EST

CONSEIL DE QUARTIERS CENTRE

À vous la parole



POURQUOI DEVENIR CONSEILLER DE QUARTIERS ?

« C'est avant tout pour mieux connaître son quartier mais aussi se tenir informé des soucis rencontrés par les Orlysiens et pouvoir, lorsque cela est possible, apporter des solutions. »

Jocelyne Bruneau, Conseil de quartiers Ouest

je suis candidat !

Prénom : Nom :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Atteste habiter ou travailler dans le quartier concerné

et faire acte de candidature pour devenir membre du Conseil de quartiers EST CENTRE OUEST

Sélectionnez votre collègue : Habitants Acteurs socio-économiques et associatifs

Date : Signature :

Pièce à fournir

- ▶ Pour les habitants : justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF ou de téléphone)
- ▶ Pour les commerces/entreprises : un extrait du Kbis/Rcs de votre société ou de votre commerce
- ▶ Pour les associations : une copie du bureau où votre nom apparaît

Bulletin de candidature à retourner **avant le 12 octobre 2020**

à l'adresse suivante : Ville d'Orly - Direction de la Démocratie de Proximité, 7 avenue Adrien Raynal - 94310 Orly.

Il est aussi possible de proposer votre candidature sur le site www.mairie-ortly.fr

envie d'agir pour ma ville

Devenez
conseiller de quartiers



Candidatures
jusqu'au 12 octobre 2020



Devenez conseiller de quartiers

CENTRE

> Qu'est-ce qu'un Conseil de quartiers ?

C'est un lieu d'échange pour les habitants, les acteurs associatifs et les commerçants. Il permet de débattre des grands projets portés par la municipalité et des sujets de proximité : sécurité routière, stationnement, propreté, fêtes de quartiers, aménagements de jardinières et de squares...

> Comment ça fonctionne ?

La ville compte trois Conseils de quartiers. Chacun compte trois collèges, composés de six élus municipaux (dont un président), huit habitants du quartier et huit membres issus du monde associatif ou du tissu économique local.

Les conseillers se réunissent environ trois fois par an en Conseil de quartiers et deux fois par an en Conseil interquartiers. Chacun peut prendre la parole. L'ordre du jour est fixé en fonction de l'actualité du quartier.

> Quel investissement personnel ?

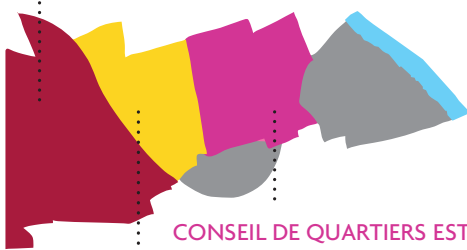
En fonction du temps dont vous disposez, vous pouvez soit participer uniquement aux réunions, soit être saisi d'un sujet qui vous tient à cœur : organisation de la fête des voisins, d'une fête de fin d'année, participation à un groupe de travail thématique...

> Comment proposer ma candidature ?

Vous pouvez adresser votre candidature jusqu'au 12 octobre 2020. Un tirage au sort aura lieu lors du Conseil municipal de novembre 2020.

UNE VILLE, TROIS SECTEURS

CONSEIL DE QUARTIERS OUEST



CONSEIL DE QUARTIERS EST

CONSEIL DE QUARTIERS CENTRE

À vous la parole



» POURQUOI DEVENIR CONSEILLER DE QUARTIERS ?

« Je me suis engagée afin d'être un relais auprès des citoyens, de participer aux décisions locales et apporter mon soutien à la réussite du mieux vivre ensemble (fête de quartier, charte de citoyenneté, concertations...) »

» Emmanuelle Guenzi, Conseil de quartiers Centre

je suis candidat !

Prénom : Nom :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Atteste habiter ou travailler dans le quartier concerné

et faire acte de candidature pour devenir membre du Conseil de quartiers EST CENTRE OUEST

Sélectionnez votre collègue : Habitants Acteurs socio-économiques et associatifs

Date : Signature :

Pièce à fournir

- » Pour les habitants : justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF ou de téléphone)
- » Pour les commerces/entreprises : un extrait du Kbis/Rcs de votre société ou de votre commerce
- » Pour les associations : une copie du bureau où votre nom apparaît

Bulletin de candidature à retourner avant le 12 octobre 2020

à l'adresse suivante : Ville d'Orly - Direction de la Démocratie de Proximité, 7 avenue Adrien Raynal - 94310 Orly.

Il est aussi possible de proposer votre candidature sur le site www.mairie-orly.fr